

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 12 février 2003, intitulée: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal un plan prospectif sur la gestion du patrimoine immatériel de la Ville de Genève.

Ce plan devrait:

- définir les grands axes de la politique à long terme de la Ville en la matière;
- planifier l'avancement des travaux et des investissements nécessaires en ressources humaines et en matériel permettant, entre autres, de faire l'inventaire détaillé du patrimoine immatériel et de ses divers usages;
- stimuler une politique commune des différents départements de la Ville sur ce sujet.

Ce plan devrait respecter deux buts de politique généraux:

- dans le domaine culturel non lucratif, favoriser un accès libre et gratuit;
- dans le domaine lucratif, tendre vers une augmentation des recettes directes ou indirectes induites par ce patrimoine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La notion de «patrimoine immatériel» à la Ville de Genève peut être définie comme l'ensemble des éléments de propriété intellectuelle créés et gérés par les collaborateurs dans le cadre de leur travail. La gestion du patrimoine immatériel consiste en l'exploitation profitable de ces ressources intellectuelles afin de les mettre en valeur et de maximiser leur impact. Tout comme pour le patrimoine matériel, une bonne gestion a plusieurs aspects: la récolte et la préservation des objets de propriété intellectuelle, l'organisation et l'étude des fonds afin d'approfondir les connaissances et, finalement, l'accès et la diffusion auprès des divers publics.

Etat des lieux de la politique de la Ville en matière de patrimoine immatériel

En 1993, sous l'impulsion de M. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, le projet Musinfo a été développé

pour mettre en place un système d'information global et multidisciplinaire capable d'intégrer les informations nécessaires à la gestion des collections et à la recherche scientifique, et de les rendre accessibles à un très large public.

Ce projet fédérateur a engagé les institutions dans une collaboration, un partage des ressources et des compétences, une véritable dynamique de travail commun. Il a cependant été adapté aux particularités de chaque institution, qui peut gérer son patrimoine immatériel en fonction de ses propres besoins et mettre en valeur ses spécificités, car le produit idoine capable de répondre aux contraintes patrimoniales différentes selon les institutions n'existait pas.

Le contenu de Musinfo, de même que son modèle conceptuel, son architecture et l'ensemble des outils documentaires développés par la Ville de Genève et exploités par et pour Musinfo, constitue une partie des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville. L'application Musinfo est encore utilisée par les Musées d'art et d'histoire, le Fonds municipal d'art contemporain et la Bibliothèque de Genève. Elle sera remplacée en 2009.

Ce sont, dans un premier temps, les institutions scientifiques de la Ville de Genève qui se sont engagées dans ce programme: les Musées d'art et d'histoire, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Musée d'ethnographie et le Muséum d'histoire naturelle. La Bibliothèque de Genève pour ses collections iconographiques et le Fonds municipal d'art contemporain se sont ensuite associés à Musinfo. Chacune des institutions a mené le projet de façon à l'adapter au mieux à ses besoins.

Musées d'art et d'histoire (MAH)

Dans le contexte des MAH, le patrimoine immatériel est représenté par la documentation, le contenu des bases de données, les images, les plans, les programmes informatiques et les produits multimédias.

Aux MAH, le secteur Inventaire et documentation scientifique (IDS) est le garant de la qualité de la documentation mise à disposition, tandis que le contenu est de la responsabilité des secteurs de conservation.

Nature de la documentation

Les informations gérées par les MAH concernant les collections sont destinées à trois usages distincts, qui correspondent aux missions principales de l'institution:

- a) la gestion et la préservation des collections;
- b) la recherche scientifique et l'approfondissement des connaissances;
- c) la diffusion publique.

Le caractère et la nature de la documentation varient en fonction de ces différents buts.

- a) La documentation de gestion est très structurée et organisée sous forme de listes et d'index. Une image d'identification est parfois associée à l'objet. Ces informations visent une couverture maximale. Elles constituent l'acte de propriété des objets et donnent une vision synchronique de l'état actuel des collections. Par conséquent, chaque item est traité de façon relativement sommaire. Certaines données (localisation dans les dépôts, valeur marchande, nom du donateur) sont sensibles ou même confidentielles. Les informations sont enregistrées dans Musinfo ainsi que sous forme de registres (papier), microfilms et photographies.
- b) La documentation scientifique est également très structurée, mais elle traite chaque objet de façon très détaillée. C'est une vision diachronique qui décrit l'historique de chaque pièce de manière précise. Les interprétations, les points de vue et les avis divergents sont tous enregistrés. Les informations sont enregistrées dans Musinfo ainsi que sous forme d'articles scientifiques, de catalogues raisonnés et d'autres publications. Le style d'expression est parfois télégraphique, car destiné aux initiés, et le vocabulaire est très technique.
- c) La documentation de diffusion est moins structurée. Son but est en partie pédagogique et vise non seulement la description des objets, mais aussi l'explication et la mise en contexte. Elle contient souvent des références à des objets, des personnes, des concepts et des événements qui se trouvent en dehors du cadre de l'institution. La présentation de ces documents doit être attirante et l'expression accessible pour le public visé. En général, cette documentation créée au format informatique mais souvent distribuée sous forme d'imprimé n'est pas intégrée dans Musinfo.

Historique de l'évolution des moyens techniques

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a développé le système Musinfo à partir de 1994. Les MAH l'ont adopté en 2000. Cette démarche est à mettre en relation avec l'arrivée de l'informatique, qui a permis de reprendre les informations disponibles sous forme de fiches, de livres, de registres, de microfilms, etc. Cette démarche a nécessité des années de travail et n'est pas encore totalement achevée. La tâche est rendue plus complexe par l'évolution constante des moyens techniques (machines, logiciels et supports) ainsi que par l'évolution des besoins des MAH.

L'informatique permet et, dans une certaine mesure, exige l'homogénéité des données et le contrôle de la terminologie. L'informatisation des informations a tendance à mettre en évidence des lacunes et des incohérences dans la documen-

tation existante. Les MAH doivent améliorer la qualité des informations. Ils doivent aussi compléter la documentation manquante et couvrir l'ensemble des collections pour lesquelles chaque objet n'est pas encore documenté ou inventorié, soit individuellement, soit par lots.

Aujourd'hui, l'offre de logiciels existants sur le marché s'est développée et il est possible d'acquérir un logiciel performant pour la gestion des collections. Plusieurs musées suisses ont adopté ce type de logiciel. Au niveau des MAH, un appel d'offres a été lancé, avec la DSIC, pour faire évoluer le système et les choix techniques. Le produit «Museum Plus» a été retenu. A noter que ce changement va également concerner le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève et la Bibliothèque de Genève.

Quelques difficultés à surmonter

- Adapter les données existantes à l'utilisation publique

L'arrivée de l'informatique, et surtout d'internet, facilite grandement la diffusion internationale des informations. Il faut cependant disposer d'informations adaptées et sur support informatique. Aux MAH, les informations enregistrées dans les systèmes informatiques sont surtout destinées à un usage interne. Leur exploitation comme contenu du web nécessite des transformations et un remaniement considérable: suppression des informations confidentielles, traduction des informations, adaptation des images, etc.

- Compléter la couverture des collections

La base de données Musinfo ne couvre pas encore la totalité des collections des MAH. Environ 300 000 objets sont documentés sur un total estimé d'environ 1 million, et seuls 40 000 objets sont associés à une image numérisée. L'effort nécessaire pour compléter la documentation des collections existantes est considérable – environ 200 années/personne (sur la base de 3500 fiches saisies en moyen par personne par année). Bien que certains secteurs des MAH aient terminé, ou presque, la saisie de l'inventaire de leurs collections, d'autres ont beaucoup à faire.

- Droits d'auteur

La situation juridique concernant les droits d'auteur et de reproduction des informations est très complexe. Cette situation crée des réticences et constitue une entrave à la libre circulation des données. Un avis juridique concernant les droits d'auteur pour les prises de vues effectuées par les photographes des MAH a été rédigé. Cet avis arrive à une conclusion très claire, mais son raisonnement est subtil et ne s'applique qu'à un domaine restreint. Il serait utile d'arriver à une formulation directe et explicite des obligations et des conditions applicables à la

Ville de Genève concernant le droit d’auteur. Celle-ci pourrait être intégrée, de façon contractuelle, dans les conditions d’emploi. La situation des photographes externes ne doit pas être négligée.

Propositions

– Solutions durables

Il est très important que l’approche adoptée pour la diffusion des informations soit soutenable à long terme. Il est en effet possible de mettre en place très facilement des petits projets web ou multimédias, qui sont très séduisants, mais dont l’organisation et la structure technique ne peuvent pas être généralisées. On pense, par exemple, à la première version du site web des MAH, qui était basée sur des pages HTML statiques et qui était gérée par un stagiaire de maturité professionnelle. La taille et la complexité du site sont devenues telles que les outils adoptés arrivaient à la limite de leur capacité. De par leur conception, le travail ne pouvait pas être facilement distribué. Une mue était devenue urgente afin d’adopter une approche qui soit à la hauteur des besoins de l’institution. C’est chose faite.

– Engagement de ressources externes

La charge de travail qu’implique le traitement des informations – la saisie et la vérification, la traduction et la mise en forme – est considérable. Une gestion plus dynamique est difficile à envisager sans une augmentation des ressources à disposition. Comme la création de nouveaux postes est problématique, il faut trouver d’autres solutions. Une solution possible serait de confier des mandats à des sociétés de service ou à des experts externes, ou de travailler sur des scénarios avec les emplois de solidarité. Ce genre d’approche est souvent utilisé à l’Etat de Genève, notamment pour le dépouillement des archives par les historiens et pour le recensement du domaine bâti par les architectes. L’Etat profite de la qualité d’un travail fourni par des experts tandis que l’aspect contractuel du mandat assure un cadre de travail et un engagement limité dans le temps. Ce genre d’approche pourrait être utilisé au sein des musées pour, entre autres, accélérer le rattrapage de l’inventaire, et pour une campagne de numérisation des fonds images existants.

– Photothèque numérique

Les MAH sont en train d’étudier la possibilité d’un accès public à la photothèque de l’institution. Un prototype a été développé en 2003. La photothèque numérique constitue un bon exemple d’exploitation dynamique du patrimoine immatériel. Elle permet un accès élargi, simplifie l’organisation interne et met en valeur les collections de l’institution. Il est cependant nécessaire de renoncer

à une partie des recettes potentielles liées à la location des images, la volonté de commercialiser le patrimoine immatériel constituant une entrave à l'accès libre.

Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Le patrimoine immatériel concerne l'ensemble de ses secteurs, comme le jardin botanique (collections vivantes), les collections de l'herbier, la bibliothèque, l'enseignement, les bases de données, l'expérience et les connaissances qui sont associées aux CJB.

Les plantes vertes, faisant partie elles-mêmes des ressources naturelles vivantes, jouent un rôle fondamental dans les relations entre les êtres vivants, de par le lien trophique qu'elles ont avec l'ensemble des êtres vivants de la planète (bactéries, champignons, animaux, espèce humaine). Les plantes sont ainsi utilisées à des fins alimentaires, énergétiques, médicales, cosmétiques et culturelles: elles sont indissociables de l'évolution des sociétés humaines. La gestion de ce patrimoine et son utilisation sont fondamentales pour l'homme. Dans ce sens, le patrimoine immatériel représenté par les CJB pourrait être amené à jouer un rôle important à tous les niveaux (local, national et international) dans la conservation et la gestion des ressources végétales.

Les données patrimoniales conservées aux CJB ont une valeur internationale. Elles font parties de ces informations patrimoniales qui appartiennent à tout le monde et devraient être accessibles gratuitement à tous, au même titre que les livres d'une bibliothèque municipale.

Sur un plan scientifique, on peut considérer trois types de transfert d'information:

- les données partielles sont mises à disposition gratuitement, si possible pour tout un chacun (informations sur la répartition d'une plante, photo d'un spécimen d'herbier, etc.);
- les données globales sont échangées gratuitement entre instituts scientifiques, afin que la contre-prestation d'ordre scientifique profite à l'avancement de la recherche (mise en commun de bases de données complètes sur l'Afrique par exemple);
- enfin, les produits transformés sont vendus (ouvrages de botaniques comme la *Flore de Suisse*, la *Flore de Corse*, la *Flora del Paraguay*, etc.).

Les CJB ont mis à la disposition du public, sur le site internet de Musinfo et sur leur site (www.ville-ge.ch/cjb), toute une série de collections:

- catalogue des herbiers (www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/chg): ce catalogue virtuel donne accès à l'ensemble des échantillons d'herbier enregistrés à ce jour dans le Système d'informations botaniques de Genève (SIBG);

- *auxilium ad botanicorum graphicem* (www.ville-ge.ch/cjb/bd/auxilium): fiches d'identification autographique de botanistes;
- *flora del Paraguay* (www.ville-ge.ch/cjb/bd/fdp): diffuse des informations contenues dans les fascicules publiés par le projet éponyme, dirigé par les CJB, en collaboration avec le Missouri Botanical Garden (USA). Ces informations concernant le Paraguay, il est important qu'elles puissent être facilement accessibles à tous ceux qui, au Paraguay ou en Amérique du Sud, travaillent dans ce domaine. C'est aussi la raison pour laquelle l'espagnol est la langue utilisée pour la publication de la flore;
- base de données des plantes à fleurs d'Afrique (www.ville-ge.ch/cjb/bd/africa): cette base de données d'intérêt mondial recense pour la première fois la liste des espèces poussant en Afrique. On y trouve 148 500 noms, dont 52 173 correspondent à des noms d'espèces acceptés pour ce continent;
- catalogue des Types d'Hedwig (www.ville-ge.ch/cjb/bd/hedwig): durant le Congrès international de botanique de Bruxelles, en 1910, la publication de 1801 de Johannes Hedwig, *Species Muscorum Frondosorum*, a été désignée comme le point de départ de la nomenclature des mousses (bryophytes), à l'exception de la famille des Sphagnaceae. L'herbier Hedwig, situé aux CJB, est ainsi devenu une collection importante de matériel critique permettant d'assurer une application correcte de la nomenclature des mousses;
- flore du Genevois: ce site, encore en construction, donnera accès à l'ensemble des informations sur la flore sauvage du canton de Genève (plus de 100 000 données), avec un volet sur les observations et un autre sur les espèces. Deux résolutions seront disponibles, l'une pour le grand public (résolution au km carré) et l'autre pour les professionnels via un accès protégé (observations précises).

Ces bases de données ont le plus souvent pour but de fournir des références fondamentales en botanique systématique et en floristique, références accessibles au public comme aux scientifiques à travers internet.

Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences (MHN et MHS)

Le patrimoine immatériel du MHN et du MHS est représenté par les bibliothèques, les archives historiques, administratives et scientifiques, et les bases de données des collections.

Des inventaires et catalogues informatisés des bibliothèques et des archives sont à disposition. La bibliothèque du MHN gère également deux collections particulières: la bibliothèque de l'Association nos oiseaux et la bibliothèque du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris.

Des bases de données des collections scientifiques (projet Musinfo) ont été établies ou sont en cours d'établissement. Elles sont progressivement mises en ligne sur les sites internet afin d'être accessibles au grand public et aux chercheurs du monde entier. A ce jour, il est possible de consulter les bases de données des amphibiens et reptiles et d'une partie des collections paléontologiques.

Les sites internet proposent une rubrique avec des ressources qui relèvent du domaine de compétence du MHN et du MHS et qui est continuellement enrichie.

Musée d'ethnographie (MEG)

Collection d'objets

Le MEG a achevé le catalogue numérique de ses collections, véritable défi muséographique consistant à analyser et inventorier les 80 000 objets conservés dans ses réserves.

Parallèlement à l'informatisation des collections, des photographies numériques systématiques ont été effectuées. Le MEG dispose aujourd'hui d'une base documentaire homogène et performante, offrant de nouvelles possibilités de gestion du patrimoine culturel, favorisant la recherche scientifique tout en permettant une large diffusion des collections sur internet.

Outre l'aspect de recherche d'informations, le système informatique utilisé intègre un outil de gestion des prêts d'objets, ainsi qu'un outil de compilation, permettant de constituer et de sauvegarder des ensembles choisis d'objets.

Collection iconographique

L'inventaire du fonds iconographique est terminé. Il est constitué de 9000 documents (estampes, dessins, tableaux, photographies, imprimés, cartes, etc.) et sera prochainement publié sur le site internet du MEG, en relation avec la collection d'objets.

Le MEG inventorie actuellement ses collections cinématographiques et ses archives musicales. Une version publique de ces ensembles sera publiée dans le courant de 2009 sur le site internet du MEG.

Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

Le FMAC conserve, étudie, gère et diffuse une collection de quelque 1600 œuvres d'art contemporain. Le FMAC a effectué, dès 1990, l'inventaire

informatisé de ses collections. Il s'est toujours associé dans les travaux d'inventaire au Musée d'art et d'histoire, grâce à la proximité et à la complémentarité de leurs collections. Dans cette perspective, le FMAC apporte une dimension patrimoniale qui présente diverses facettes de l'art contemporain. Sa collection concerne notamment une partie de la scène artistique genevoise et met en valeur la spécificité du FMAC que constituent les œuvres d'art public, intégrées à l'architecture ou disposées dans l'espace urbain.

Dès 1999, le FMAC a rejoint les musées de la Ville de Genève dans la collaboration au projet et au système d'information Musinfo. La collection du FMAC, ainsi répertoriée et documentée dans Musinfo, constitue une partie du patrimoine immatériel de la Ville.

En 2004, l'ensemble de la collection du FMAC est répertorié dans la base de données Musinfo, sur la base d'une fiche descriptive textuelle par objet. En outre, la moitié des œuvres conservées dans la collection du FMAC bénéficie d'une image numérisée de reproduction. Ce travail de reproduction, sous format numérique, sert un double objectif d'archivage et de sauvegarde des informations, d'une part, et de diffusion par la publication sous forme imprimée (catalogue papier) ou/et sous forme électronique (site web, CD-rom, DVD-rom), d'autre part.

Depuis 2004, le FMAC a permis un accès public à une partie des informations contenues dans la base de données Musinfo, relatives à la collection du FMAC depuis 1950. Il s'agit notamment de publier les informations descriptives sur chaque œuvre, selon le modèle d'une notice de catalogue: nom de l'artiste, titre de l'œuvre, technique et dimensions de l'œuvre, localisation de l'œuvre lorsqu'elle se trouve dans un emplacement public et informations non confidentielles sur l'acquisition de l'œuvre (date d'acquisition et sources lorsqu'il s'agit d'un don). Le public peut interroger et consulter ces informations, de manière dynamique. Les données sont toujours actualisées, puisque directement extraites de la base de données Musinfo. Chaque notice est accompagnée d'une reproduction numérique de l'œuvre, voire d'un extrait d'une minute pour les vidéos et les films. En parallèle, des textes biographiques et des analyses complètent la documentation sur les artistes et sur leurs œuvres.

Grâce à Musinfo, le FMAC peut conserver, gérer et diffuser, de manière dynamique, un patrimoine immatériel constitué par la documentation sur la collection d'œuvres d'art contemporain.

La collection du FMAC s'enrichit au fil des années d'une documentation toujours plus complète et intéressante qui, une fois enregistrée dans Musinfo, forme un outil précieux en tant que support de recherche et de travail pour les scientifiques et en tant que support d'information et d'éducation pour les publics.

Dans ce sens, l'étude, la gestion et la diffusion de ce patrimoine immatériel permettent d'inscrire le patrimoine culturel et artistique «physique» dans le contexte d'un développement durable.

Bibliothèque de Genève (BGE)

Depuis plusieurs années, la BGE se préoccupe de mettre en valeur le patrimoine immatériel dont elle a la charge. Pour cela, elle a mis sur pied une politique qui se décline sur les axes suivants:

Description et identification de tous les objets dont elle a la charge dans des bases de données appropriées

Les acquisitions courantes des publications imprimées sont intégrées dans la base de données bibliographiques romande RERO. Des descriptions sont effectuées dans le Catalogue collectif suisse des affiches, en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse et d'autres collections d'affiches. Ces deux bases de données sont disponibles gratuitement sur internet; les statistiques montrent que ces bases sont consultées dans le monde entier.

Pour tous les objets muséographiques des collections de la BGE (tableaux, bustes, gravures, estampes, etc.), la BGE collabore avec le projet Musinfo. La BGE propose, depuis 2004, son catalogue de papyrus sur le site de Musinfo. Le site permet d'effectuer des recherches détaillées, et chaque fiche comprend une description du papyrus, ainsi qu'une photographie de l'objet.

Numérisation et mise à disposition en ligne de documents rares, précieux ou fragiles

Disposant d'appareils de numérisation de haute qualité, la BGE a procédé à la numérisation de documents fragiles, consultés et photocopiés par des volées d'étudiants.

La photocopie met à mal les documents fragiles; c'est pourquoi la BGE procède à la numérisation de certains documents, libres de droit, et les place sur internet. De cette façon, les étudiants et les chercheurs peuvent les consulter et les télécharger gratuitement pour leurs travaux, sans avoir recours à l'original qui est désormais protégé.

La BGE a de vastes projets dans ce domaine: cette présence dans l'espace du numérique doit permettre de mettre en évidence le patrimoine intellectuel de notre cité sur internet. Ces développements constituent un volet essentiel du projet Bibliothèque de Genève; il a pour nom «Genevensi@»; son ambition est de

créer un vaste chantier de numérisation portant sur des pans entiers du patrimoine genevois et à le mettre à la disposition de toute personne qui voudrait en prendre connaissance.

Quelques documents patrimoniaux sont désormais numérisés; ils sont visibles sur internet. Ils constituent la vitrine des rêves de la BGE.

Les affiches sont décrites dans la base SwissPosters, en étroite collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse et selon le principe du catalogage partagé. Une image numérisée est associée à chaque description d’affiche. La numérisation d’affiches n’est pas simple. La DSIC a testé un appareil spécifique appelé JumboScan dont auraient besoin certains services de la Ville (affiches, mais aussi plans du département de l’aménagement et des constructions). Il existe des affiches dans d’autres institutions municipales (Bibliothèque musicale, Cabinet des estampes, Musée d’ethnographie, etc.), qui pourraient être décrites dans cette base de données. Cette réalisation est souvent citée en exemple dans le domaine de la collaboration culturelle suisse, mais aussi au niveau informatique.

Pour ses fonds iconographiques, la BGE et l’Institut et Musée Voltaire utilisent la base de données Musinfo, en étroite collaboration avec les MAH. Une demande de financement pour le catalogage et la numérisation d’une première tranche des fonds de la BGE au Centre d’iconographie genevoise a été transmise au Conseil municipal. Les fonds iconographiques de l’Institut et Musée Voltaire ont entièrement été catalogués dans Musinfo.

L’Institut et Musée Voltaire a commencé le travail de rétroconversion de son fichier des imprimés sur ses propres forces. Actuellement, l’effort est mis sur les ouvrages non encore catalogués. Les manuscrits n’ont pas actuellement de catalogue. Celui-ci sera immédiatement réalisé dans une base de données informatique. Quant aux collections iconographiques qui forment un ensemble très limité, elles ont fait l’objet d’une rétroconversion complète en 2003, grâce à du personnel temporaire.

Bibliothèques municipales (BMU)

Les BMU tiennent à la disposition de la population genevoise un patrimoine vivant, sous la forme d’une collection organisée, pensée, unique en son genre, la valeur de chaque document étant multipliée par le fait de son appartenance à un tout consciemment et volontairement construit. Cette collection organisée a d’autant plus de valeur que les bibliothèques la constituent en fonction des besoins et des attentes des publics d’aujourd’hui.

Les BMU sont particulièrement attentives à apporter une valeur ajoutée à l’information, cela au travers de différentes actions ciblées. Ainsi, la webthèque

propose une collection d'un millier de liens dûment sélectionnés, permettant ainsi une recherche facilitée sur internet. De même, la création de blogs thématiques et de podcast littéraires participe de la mise en valeur des contenus informationnels produits par les BMU et de leur diffusion au plus grand nombre via internet.

Le site web des BMU joue un rôle important dans la diffusion du patrimoine immatériel, puisqu'il permet à tout internaute d'accéder au catalogue en ligne, à des bibliographies thématiques, à des blogs et à différentes ressources électroniques.

L'audience d'un site web est souvent proportionnelle à la richesse des contenus qu'il offre. Les BMU souhaitent donc développer les contenus de leur site. Elles encouragent leurs collaborateurs à la médiation numérique. Il s'agit de guider les usagers dans un univers numérique en constante évolution, afin de contribuer à la constitution d'une véritable culture informationnelle, critique et citoyenne. Pour ce faire, les BMU doivent pouvoir bénéficier des technologies utilisées sur le web: blogs, wikis, systèmes de publication dynamiques. Un projet consacré à la musique en libre diffusion a ainsi été conduit, mais n'a pu encore être totalement déployé, faute de moyens techniques appropriés.

De nouvelles formes de contenus multimédia sont explorées pour mettre en valeur les collections et les actions culturelles des BMU. Il s'agit notamment de podcast audio et vidéo. Ces contenus peuvent eux aussi devenir un riche patrimoine immatériel. Là aussi, les BMU doivent pouvoir utiliser les logiciels et outils de publication adéquats et conformes aux usages actuels sur le web.

Une meilleure diffusion passant par la multiplication des accès, les BMU souhaitent maintenant augmenter les points d'accès à internet et aux contenus immatériels, en particulier grâce au déploiement de nouveaux postes publics multimédia dans les différentes bibliothèques et discothèques du réseau. Au-delà de l'accès à internet, ces postes offrent une précieuse complémentarité avec les collections existantes, cela au travers de ressources électroniques sous licence telles qu'Europresse (périodiques électroniques), Numilog (livres électroniques), Learnorama (autoformation) ou Universalis.

Les BMU s'attachent aussi à mettre en valeur un certain nombre d'expositions des musées en préparant des bibliographies thématiques en lien direct avec les thèmes des expositions. Le service des postes publics multimédia, la webthèque et le site internet permettent d'organiser, pour le public, un accès direct au patrimoine des autres services de la Ville. S'il ne s'agit pas d'une politique concertée, il s'agit d'une volonté de la part des bibliothèques de montrer au public la complémentarité des institutions municipales.

Tous les documents des BMU sont répertoriés. La consultation de cet inventaire peut se faire en consultant la base de données des bibliothèques (catalogue accessible en ligne depuis 2007) ainsi que le site internet des BMU.

Archives de la Ville de Genève

Le service des Archives de la Ville est un autre service municipal concerné par le patrimoine immatériel. Ce service a une double mission:

- assister les services de l'administration municipale afin d'améliorer la gestion de leurs documents (archives courantes et intermédiaires);
- sélectionner, récolter, conserver et mettre à la disposition du public les documents de valeur durable, qui constituent le patrimoine archivistique (archives historiques) de la Ville de Genève. A ce titre, ce service est directement concerné par la motion M-407.

Les Archives de la Ville accomplissent ces missions par le développement de trois démarches distinctes.

Le développement d'un site internet

En 1996 déjà, faisant œuvre de pionnier parmi les archives suisses, les Archives de la Ville ont créé un site web (www.ville-ge.ch/archives). Il permet au public d'accéder non seulement aux informations de base (adresse, heures d'ouverture, etc.), mais aussi à une présentation de chacun des fonds conservés. Ce site web a été suivi par la réalisation, en 1999, d'un site intranet consacré à la gestion des archives, destiné aux collaborateurs de la municipalité.

La mise à disposition de l'ensemble de la description des fonds (inventaires)

Dans le courant de l'été 2003, le site web comme le site intranet ont été considérablement enrichis par la mise à disposition de l'ensemble des descriptions des fonds (inventaires), représentant l'équivalent de 10 000 pages A/4. Ainsi, le public pourra connaître de façon beaucoup plus précise le contenu des différents fonds, séries et dossiers. Les personnes désirant consulter les archives de la Ville pourront planifier leurs recherches dans les meilleures conditions.

La mise à disposition des inventaires des archives de la Ville sur le web a été rendue possible grâce à la réalisation d'une solution informatique spécifique, développée avec l'aide de la DSIC. Celle-ci est fondée sur les normes internationales reconnues en matière de description archivistique: ISAD-G (International Standard on Archival Description-General) pour le contenu archivistique, EAD (Encoded Archival Description) et XML (Extensible Markup Language) pour la structure informatique. Les Archives de la Ville ont privilégié cette solution informatique qui offre, grâce à la normalisation, souplesse et compatibilité universelle pour un coût modeste, plutôt que d'acquérir un logiciel commercial dispendieux et dont la maintenance et le développement sont par trop tributaires des aléas du marché. La solution développée par les Archives de la Ville est conçue pour être également implantée et adaptée dans d'autres services. Le département des

manuscrits de la BGE étudie actuellement cette possibilité. D'autres Archives en Suisse et à l'étranger ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt.

La numérisation

Il est impossible, à l'heure actuelle, au vu de la masse des documents conservés aux archives et de ceux qui sont destinés à y entrer au cours des prochaines années, et compte tenu des contraintes techniques, budgétaires et humaines, de procéder à la numérisation systématique des documents. Il est en revanche possible de sélectionner pour la numérisation des fonds ou des séries qui correspondent à certains critères: richesse et densité de l'information, fréquence de la demande de consultation. Les Archives de la Ville ont numérisé les comptes rendus de l'administration municipale (1842-2000) et une première tranche du *Mémorial* du Conseil municipal (1842-1931). Ces sources seront mises en ligne en 2008. La seconde tranche du *Mémorial* ainsi que les procès-verbaux du Conseil administratif (1842-date à définir) seront numérisés dans les années à venir. Ces trois sources sont utilisées systématiquement dans les recherches menées sur notre administration et l'histoire locale.

Par la suite, en fonction des mêmes critères, la numérisation d'autres fonds ou séries pourra être envisagée. D'une manière générale, relevons qu'il est préférable, pour respecter la cohérence des archives, de mettre en ligne des ensembles de documents complets et utilisables dans le cadre de recherches plutôt que des documents isolés choisis pour leur rareté ou leur aspect esthétique.

La numérisation des documents devrait permettre de renforcer les liens avec d'autres institutions municipales conservant le patrimoine documentaire. On peut citer notamment le Centre d'iconographie genevoise, dont les collections renferment des images qui complètent les documents conservés aux archives.

Utilisation du patrimoine immatériel à des fins commerciales

Musées d'art et d'histoire (MAH)

Les MAH facturent les copies de documents qu'ils effectuent pour des tiers et les droits de reproduction, selon les tarifs Association suisse des banques d'images (ASBI). Néanmoins, les demandes d'exemption de ces coûts sont fréquentes, notamment lorsqu'il s'agit de copies de documents iconographiques destinés à un usage académique à but non lucratif.

Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

En 1999, une personne a été engagée pour évaluer le potentiel d'une valorisation du patrimoine immatériel des CJB. L'échange de données entre scientifi-

ques est gratuit, mais une valorisation des produits transformés est envisageable. L'expérience et la connaissance des conservateurs peuvent être considérées comme une autre forme de patrimoine immatériel avec une très forte valeur ajoutée. Il convient toutefois de rappeler que la valorisation des savoirs comporte des exigences contraignantes, comme de mettre en place un cadre législatif strict, mandater des professionnels pour la recherche de mandats, et avoir les moyens de vérifier la bonne utilisation des données transmises (au niveau éthique).

Bibliothèque de Genève (BGE)

Dans le domaine lucratif, le Conseil administratif a approuvé, le 22 décembre 1999, le Tarif des reproductions de la BGE; ce document couvre toutes les formes de copies (photocopies, microformes, diapositives, Ektachrome, etc.) faites par la BGE pour ses clients. Ce tarif a la double ambition contradictoire d'apporter des recettes nouvelles à la Ville de Genève, tout en ne constituant pas un frein à la culture, à la formation, à l'enseignement et à la recherche. En effet, les émoluments sont nuancés en fonction de l'objectif de la reproduction (cours, conférence, livre commercial, publicité, film publicitaire, etc.).

Bibliothèques municipales (BMU)

Les BMU s'inscrivent fondamentalement dans les domaines culturels non lucratifs. Les activités lucratives comme le service de bibliothèque à la prison de Champ-Dollon et le service de prêt de livres dans les communes genevoises avec les bibliobus ne sont pas prévues pour réaliser un profit. C'est pourquoi les tarifs de ces services sont calculés sur la base des dépenses occasionnées.

Pour une politique à long terme

En conclusion, les priorités de la Ville de Genève en matière de gestion du patrimoine immatériel sont les suivantes:

1. Terminer le chantier de la rétroconversion.

A cet effet, le 18 juin 2008, le Conseil administratif a transmis au Conseil municipal la proposition PR-629, intitulée: proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la finalisation du catalogage rétrospectif des collections des bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève. Lorsque ce projet transversal sera achevé, les bibliothèques scientifiques de la Ville disposeront des métadonnées nécessaires à tout projet de numérisation.

2. Poursuivre le développement de la base de données.

Il s'agira de continuer à alimenter la base de données en créant de nouvelles fiches, tout en restant attentifs à l'évolution continue des outils et à la manière

la plus adéquate de traiter les objets. C'est ainsi, par exemple, que le transfert du Centre d'iconographie genevoise des MAH à la BGE s'est révélé judicieux.

3. Développer la numérisation des collections.

Le Conseil municipal a voté quelques crédits relatifs à des projets de numérisation, comme, le projet Genevesi@ décrit plus haut (cf. chapitre concernant la BGE). Prochainement, le Conseil administratif souhaite présenter au Conseil municipal une demande de crédit globale, semblable à la demande de crédit déposée pour la rétroconversion (PR-629).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Patrice Mugny

Le 1^{er} octobre 2008.